

Administration des Douanes et Impôts Indirects





Rabat, le 12 Mars 2021

CIRCULAIRE N° 6168/312

Objet : Dématérialisation de la déclaration provisionnelle.Réf. : Circulaires n° 5885/312 du 26/12/2018 et n° 5460/312 du 12/08/2014.

La circulaire n° 5885/312 du 26/12/2018 relative à la dématérialisation du circuit de dédouanement a prévu une procédure provisoire pour le cas des déclarations provisionnelles dans l'attente d'une informatisation plus aboutie.

A présent, il a été décidé de dématérialiser ce type de déclarations selon les modalités ci-après et le mode opératoire repris en annexe I.

I. Enregistrement

La déclaration provisionnelle est enregistrée en deux étapes :

- Enregistrement de la DUM initiale qui constitue l'ouverture du dossier provisionnel ;
- Enregistrement des sous-DUM qui couvrent les différents voyages (envois/arrivages) réalisés dans le cadre de la déclaration provisionnelle.

1. DUM initiale

La DUM initiale est créée sur le système informatique « BADR » en sélectionnant le type « Nouvelle Provisionnelle » avec indication des codes SH exacts et des données quantitatives prévisionnelles (poids, valeur, etc.).

La DUM initiale est signée électroniquement par le déclarant conformément aux dispositions de l'article 203 bis du code des douanes et impôts indirects et selon les modalités prévues par la circulaire n° 5885/312 du 26/12/2018.

2. Sous-DUM

La création des sous DUM doit se faire dans le cadre du dossier provisionnel ouvert par la DUM initiale correspondante. Pour ce, le déclarant doit indiquer la référence de la DUM initiale sur le système informatique qui restitue automatiquement les champs relatifs aux onglets « Entête » et « Articles ». Les autres énonciations, notamment, la quantité et la valeur des marchandises relatives au voyage considéré, sont complétées par le déclarant.

Pour les opérations d'importation, chaque sous-DUM doit obligatoirement pré-apurer une ligne de déclaration sommaire. Les mêmes règles de gestion du pré-apurement appliquées aux DUM normales s'appliquent aux sous-DUM.

Les sous DUM enregistrées porteront des références spécifiques associées à la référence de la DUM initiale.

Le chargement des documents à joindre et la signature électronique de la sous DUM sont effectués selon les modalités arrêtées par la circulaire précitée. La DUM initiale et les sous DUM avec leurs documents joints constituent un document unique et indivisible.

II. Modification et annulation

La rectification et l'annulation de la DUM initiale et des sous-DUM peuvent être autorisées dans les conditions prévues par les articles 78 et 78 bis du code des douanes et impôts indirects.

Toutefois, sont annulées d'office, sans préjudice des suites contentieuses, les DUM initiales enregistrées et pour lesquelles aucune sous DUM n'a été enregistrée au terme du délai accordé par le service, qui ne peut excéder un mois.

III. Contrôle des sous DUM

Chaque sous DUM est traitée, à titre individuel, par le système informatique qui décide de sa cotation et du mode de contrôle qui lui sera réservé.

Le contrôle des sous DUM se fait conformément à la réglementation en vigueur et notamment la circulaire n° 5885/312 du 26/12/2018.

IV. Mainlevée

Conformément aux dispositions de l'article 100 du code des douanes et impôts indirects, l'enlèvement des marchandises objet des sous DUM est conditionné par la délivrance, sur le système informatique, d'une mainlevée dans les conditions réglementaires en vigueur.

V. Arrêt de la déclaration provisionnelle

L'arrêt de la déclaration provisionnelle est la formalité par laquelle le déclarant clôture son dossier provisionnel arrêtant ainsi la possibilité d'enregistrement de sous DUM supplémentaires.

A défaut d'arrêt de la déclaration provisionnelle par le déclarant dans le délai imparti, le système informatique procédera à la clôture automatique de cette déclaration, sans préjudice des suites contentieuses en vigueur.

VI. Cas particuliers du régime de transit

L'enregistrement de chaque sous DUM sous le régime de transit donnera lieu à l'ouverture d'un compte de transit qui sera géré à l'instar des comptes ouverts par des déclarations normales.

Pour la garantie des droits et taxes suspendus, seules les facilités de cautionnement, hors caution mixte, seront acceptées. A cet effet, la DUM provisionnelle initiale doit être assortie du numéro de la décision d'octroi d'une facilité de cautionnement valide.

Pour les besoins d'acheminement et en attendant la mise en œuvre d'une solution complètement digitale, les opérateurs auront la possibilité d'éditer une copie de la sous DUM annotée automatiquement de l'autorisation d'acheminement et des scellés apposés.

Par ailleurs et compte tenu de l'importance du facteur temps dans les schémas de production en flux tendu, l'administration peut autoriser les opérateurs éligibles à bénéficier d'une procédure de transit simplifiée aux conditions ci-après :

- Usage du code SH « 9999999999 », sauf pour les articles soumis à une réglementation particulière, pour l'enlèvement des marchandises sous couvert des sous DUM avec indication des données globales du lot dédouané (notamment la valeur et le poids) ;
- Les sous DUM seront annexées des factures y afférentes avec possibilité de leur remplacement, en cas de documents volumineux, par un document récapitulatif;

Pour le cas de sous-DUM avec plusieurs fournisseurs ou clients, le déclarant peut être dispensé de joindre les factures à condition de renseigner leurs numéros ainsi que les noms des fournisseurs/clients concernés, au niveau de la rubrique « Facture » de l'onglet « Entête de la DUM » et ce, selon le mode opératoire repris en annexe II ; demeurant entendu que le service douanier aura la latitude d'exiger la présentation des factures en cas de besoin ;

 Dans un délai de quarante-huit (48) heures de la délivrance de la mainlevée de la sous DUM, le déclarant est tenu de procéder à sa rectification, sans autorisation ni suites contentieuses, en renseignant les données exactes des articles enlevés selon leurs codes NGP réels.

Cette procédure simplifiée sera accordée, sur demande à déposer auprès du service des procédures et des méthodes, aux opérateurs justifiant d'une fréquence minimale de cinq (05) voyages par jour et/ou dont les sous DUM portent généralement sur plus de dix (10) articles.

VII. Redevance informatique

La tarification de la redevance informatique pour ce type de déclaration demeure inchangée.

Le nouveau circuit de la déclaration provisionnelle sera obligatoire à compter du **26 mars 2021**, pour les opérations réalisées sous les régimes de transit ainsi que tous les régimes ne donnant pas lieu à ouverture d'un compte de régime économique en douane. Les régimes non éligibles pour le moment à cette nouvelle procédure continuent de bénéficier du mode provisionnel selon le circuit et les règles actuellement en vigueur.

Aussi, les opérateurs sont-ils invités à prendre leurs dispositions pour réussir le basculement vers cette nouvelle procédure qui peut être activée, dès à présent, pour ceux qui le demandent.

Par ailleurs, il importe de rappeler que la circulaire n° 6037/312 du 17/04/2020 a mis en place, à titre d'alternative, une nouvelle formule de déclaration simplifiée, adaptée à la spécificité de certaines opérations bénéficiant, par le passé, du mode provisionnel.

De même, l'administration met à la disposition des opérateurs économiques qui le demandent, un mode de souscription des déclarations provisionnelles par Echange de Données Informatisées (EDI), leur permettant une meilleure intégration avec leurs systèmes d'information internes.

Enfin, il demeure entendu que les modalités de fonctionnement de ce type de déclarations, arrêtées par circulaire n° 5460/312 du 12/08/2014, sont toujours en vigueur et que toute utilisation de la déclaration provisionnelle pour des opérations non éligibles à cette facilité expose son auteur aux suites contentieuses en vigueur.

Toute difficulté d'application sera signalée à l'administration sous le timbre de la présente.

Le Directeur Général de L'Administration des Douanes et Impôts/indirects

Nabyl LAKHDAR

SGIA/Diffusion/12-03-21/18h00

Annexe I à la circulaire n° 6168/312 du 12/03/2021

MODE OPERATOIRE

NOUVELLE DUM PROVISIONNELLE

1. Ajout d'une nouvelle facilité intitulée « Nouvelle Provisionnelle » :

Opérateurs : Accés aux facitités					
Modifier Se	rvices				
ID interne	35291		IF	4900228	
Centre RC	81		Numéro RC	1111444	
Raison sociale	OP DECLARANT T	12			
Adresse	ADRESSE				
Agrément PSAT	c				
Catégorie		OEA Séc	urité et Sûreté	-	
Bureau de domi	ciliation			×	
Facilités		_			
Mainlauáa cha	- Popóratour		L		
NGP générique	e pour la nouvelle				
TRYPTIQUE					
Nouvelle Provis DUM COMPLE	MENTAIRE				
Commentaire					
Délai nouvelle provisionnelle en jours					
Valider Abandonner Rétablir					

Le service douanier compétent procède, pour les cas éligibles, à l'ajout de la facilité « Nouvelle Provisionnelle » au niveau du menu « Opérateurs : Accès aux facilités » :

Le délai accordé pour l'arrêt de la nouvelle provisionnelle doit être exprimé en jours. Autrement, un message d'erreur s'affiche :

Opérateurs : Accés aux facitités						
Erreur : E	35178: Veuillez saisir le	e délai nouvelle provisionnelle	en jours			
Modifier Se	rvices					
ID interne	35291	IF	4900228			
Centre RC	81	Numéro RC	1111444			
Raison sociale	OP DECLARANT T12					
Adresse	ADRESSE					
Agrément PSAT	C					
Catégorie		OEA Sécurité et Sûreté	-			
Bureau de domi	ciliation		×			
Facilités						
	4		٩			
Mainlevée chez	z l'opérateur	Nouvelle Provision	nnelle			
NGP générique provisionnelle	e pour la nouvelle					
TRYPTIQUE						
DOM COM EL						
Commentaire						
Délai nouvelle p	orovisionnelle en jours					
Valider Abandonner Rétablir						

Seuls les opérateurs disposant de la facilité précitée peuvent enregistrer une déclaration « Nouvelle Provisionnelle ». Autrement, un message de rejet s'affiche lors de la validation ou de l'enregistrement de leurs DUMs :

CREER UNE DECLARATION				
Erreur : L'opérateur engagé de	la DUM ne peut pas créer	les DUM provisio	nnelles (facilité : Nouvelle	e Provisionnelle)
Entete de la DUM Caution A	rticles	Info		
BureauRégimeAnnéeSérieClé3090102020			Type : DUM Libellé du régi	I nouvelle provisionnelle (Initiale) ime : REGIME DE DROIT COMMUN
Version				
Type Mode d'acquisition Code initiateur	: Initiale : Interactif : CIN DU DECLARANT	N' :0	Statut : <u>Con</u> Statut Arrêt : Non Nom : NOM E	nmentaires DU ECLARANT
	Version	n initiale	Version en cours	
Date de création Date d'enregistrement Date de dépot				
Combinée Bureau d'Entrée / Sortie				
Lieu de stockage d'Entrée / Sortie		Choisir u	n lieu de stockage 🤜	

Les opérateurs déjà autorisés à utiliser la facilité « déclaration provisionnelle » auront automatiquement accès à la facilité « Nouvelle Provisionnelle ».

Il est à noter que l'opérateur doit disposer aussi d'une autre facilitée intitulée « NGP générique pour la nouvelle provisionnelle », nouvellement ajoutée, pour qu'il puisse déclarer au niveau de ses DUM provisionnelles des NGP génériques. Autrement, un message d'erreur s'affiche lors de la validation ou l'enregistrement de ses DUMs :

CREER UNE DECLARATIO	N		
Erreur : L'opérateur engagé de	la DUM n'a pas la facilité : (NGP	générique pou	ur la nouvelle provisionnelle)
Entete de la DUM Articles P	reapurement DS Demand	es diverses	Imputation titres de change
Bureau Régime Année Série Clé 309 085 2021		Type : DUI	JM nouvelle provisionnelle (Sous-DUM de : 30908520210000005) Libellé du régime : TRAN SIT A L'IMPORT
Version			
Type Mode d'acquisition Code initiateur	: Initiale N° : Interactif : CIN DU DECLARANT	: 0	Statut : <u>Commentaires</u> Statut Arrêt : Non Nom : NOM DU DECLARANT
	Version in	itiale	Version en cours
Date de création Date d'enregistrement Date de dépot			
Combinée Bureau destination		Tanger-	Déclaration par anticipation

2. Le nouveau circuit de la déclaration provisionnelle sera appliqué progressivement. Autrement, un message d'erreur sera affiché pour les cas de régimes non autorisés :

CREER UNE	DECLARATION			
Erreur : Code r	égime ne fait pas partie de la liste des régimes autorisés pour la nouvelle provisionnelle			
Création d'une déc	laration en détail			
Opérateur	OP DECLARANT T12(8			
Bureau	Casa port (309)			
Régime	070(EXP. STE ATPA AV) 🛪			
Catégorie	Nouvelle Provisionnelle			
Sous-DUM				
Mode de création				
Création sur form	ulaire vierge			
Création à partir d'une déclaration existante				
Confirmer Rétablir				

- 3. La nouvelle DUM provisionnelle est composée des déclarations suivantes :
 - La nouvelle DUM provisionnelle initiale :

Elle formalise l'ouverture du dossier de la nouvelle provisionnelle. Pour créer une nouvelle DUM provisionnelle initiale, l'utilisateur est invité à sélectionner la catégorie intitulée « Nouvelle Provisionnelle » sur l'écran ci-dessous :

CREER UNE DECLARATION				
Création d'une dé	éclaration en détail			
Opérateur	OP DECLARANT T12(8			
Bureau	Casa port (309)			
Régime	010(REGIME DE DROIT) *			
Catégorie	Nouvelle Provisionnelle			
Sous-DUM				
Mode de création				
Création sur formulaire vierge				
Création à partir d'une déclaration existante				
Confirmer Rétablir				

Après clic sur le bouton « Confirmer », le système affiche l'écran suivant :

ADMINISTRATION DES DOUANES ET	Base Automatisée des Douanes en Réseau
IMPOTS INDIRECTS	CREER UNE DECLARATION
Accueil Déconnexion	
SAUVEGARDER	Entete de la DUM Caution Articles Documents Info
VALIDER NERGISTRER DECLARATION SUPPRIMER	Bureau Régime Année Série Clé 309 010 2021 Image: Compare the second
	Version
▶ Liste des Versions	Type : Initiale N° : 0 Statut : <u>Commentaires</u>
 Historique Déclaration 	Code initiateur : CIN DU DECLARANT Nom : NOM DU DECLARANT
Historique Version Liste Annotations	Version initiale Version en cours
 Estimation droit et taxes 	Date de création
 Liste déclarations couplées avec déclaration en cours 	Date d'enregistrement Date de dépot
▶ Services	Combinée Bureau d'Entrée / Sortie

Cette DUM initiale est composée de cinq onglets : Entête de la DUM, Caution, Articles, Documents et Info. Leur contenu est le même que celui d'une déclaration normale, à l'exception des points ci-dessous :

- o L'affichage du type « DUM nouvelle provisionnelle (initiale) »
- o Les cautions bancaires et mixtes ne sont plus offertes

Lors de l'enregistrement de la nouvelle DUM provisionnelle initiale, le système lui attribue une référence définitive qui sera utilisée lors de l'enregistrement des sous DUMs :

ADMINISTRATION DES DOUANES ET	Base Automatisée des Douanes en Réseau
IMPOTS INDIRECTS	CREER UNE DECLARATION
Accueil Déconnexion	n 🚺 Infos : Saccès
IMPRIMER IMPRIMER FICHE IMPUTATION	Entete de la DUM Caution Articles Documents Info
	Bureau Régime Année Série Clé 309 010 2021 0000777 Z Libellé du régime : REGIME DE DROIT COMMU
Liste des Versions	Version
Historique Déclaration Historique Version Liste Annotations Estimation droit et taxes	Type : Courante N° : 0 Statut : Enregistrée, acceptée Commentaires Mode d'acquisition : Intoractif Statut Arrêt : Non Code initiateur : CIN DU DECLARANT Nom : NOM DU DECLARANT
Liste déclarations couplées avec	Version initiale Version en cours
declaration en cours Liste Certificats Décharge	Date de création 26/02/2021 14:31 26/02/2021 14:31 Date d'enregistrement 26/02/2021 14:31 26/02/2021 14:31 Date de dénot 26/02/2021 14:31 26/02/2021 14:31
▶ Services	

• Plusieurs nouvelles sous-DUM provisionnelles :

Chaque envoi/arrivage doit faire l'objet d'une sous DUM correspondante.

Le contenu des onglets est le même que celui d'une DUM normale.

- ✓ Pour créer la 1^{ère} sous-DUM, l'utilisateur est invité à :
 - Sélectionner la catégorie Nouvelle Provisionnelle
 - Cocher la case sous DUM
 - Introduire la référence de la déclaration nouvelle provisionnelle (attribuée suite à l'enregistrement de la DUM initiale)

CREER UNE DECLARATION				
Création d'une déc	laration en détail			
Opérateur	OP DECLARANT T12(8			
Bureau	Casa port (309)			
Régime				
Catégorie	Nouvelle Provisionnelle			
Sous-DUM 🌌				
Bureau Régime Ani	née Série Clé			
309 010 20	21 0000077 Z			
Mode de création				
Création sur form	ulaire vierge			
Création à partir d'une déclaration existante				
	Confirmer Rétablir			

Le clic sur le bouton Confirmer permet au système de restituer quelques informations relatives à la déclaration à partir des éléments de la DUM initiale à charge pour l'utilisateur de compléter ces informations :

Administration des Douanes et	Base Automatisée des Douanes en Réseau
IMPOTS INDIRECTS	CREER UNE DECLARATION
Accueil Déconnexion	1 Infos : Succès
▶ IMPRIMER	Entete de la DUM Articles Preapurement DS Demandes diverses Imputation titres de change
► IMPRIMER FICHE IMPUTATION	Imputation compte RED Documents Info
	Bureau Régime Année Série Clé 309 010 2021 0000078 A Libellé du régime : REGIME DE DROIT COMMUN
Liste des Versions	
Historique Déclaration	Version
 Historique Version 	Type : Courante Nº : 0 Statut : Enregistrée, acceptée Commentaires
 Liste Annotations 	Mode d'acquisition : Interactif
 Estimation droit et taxes 	Code initiateur : CIN DU DECLARANT Nom : NOM DU DECLARANT
 Liste déclarations couplées avec déclaration en cours 	Version initiale Version en cours
Liste Certificats Décharge	Date de création 26/02/2021 14:55 26/02/2021 14:55
P Elste continuals boontarge	Date d'enregistrement 26/02/2021 14:55 26/02/2021 14:55
▶ Services	Date de dépot
	Combinée Déclaration par anticipation

Seul l'onglet « Caution » n'est pas restitué par le système. En effet, la caution de la sous-DUM est celle de la DUM initiale.

Après enregistrement, le système attribue une référence spécifique à la sous-DUM.

L'encadré en rouge de l'écran ci-dessus permet de visualiser l'association de la DUM initiale à la sous DUM.

Cette association est aussi constatée sur le format PDF de la sous DUM en question (voir encadré en rouge de l'écran ci-après) :

MINISTERE DE L'ECONOMIE.DES FINANCES E ADMINISTRATION DES DOU	T DE LA REFORME DE L'ADMINISTR/ ANES ET IMPOTS INDIRECTS	En	registrée, ac	cepté	е			Mod. D.U.M 2014
² Exportateur / Expéditeur	N° R. C Centre R. C		¹ DECLARATION 010		A ENF	A ENREGISTREMENT		
Nom ou raison sociale			3 Nombre total des articles 5 Nombre de	1	1	4 Code du bureau 30 6 Poids brut t	000007 SOUS DU VER : 0	78 A 26/02/2021 M-Initiale 30901020210000077 (COURANTE) 7 Poids net total (kg)
Adresse complète			formules	1 1			10000.00	10000.00
8 Importateur / Destinataire OEA Sécurité et Sûreté	N° R. C 1111444 ⁹ Autre personne concernée Centre R. C 81			1ée				
OP DECLARANT T12								
ADRESSE								
¹⁰ Déclarant A421948 OP DECLARANT T12	N° d'agrément N° du répertoire		FRANCE	ovenance	ə (Norr	FR	12 N° code c	de l'importateur / exportateur
ADRESSE OEA Sécurité et Súreté		13 Pays d'origine (Nom et code) 14 Pays de FRANCE FR			14 Pays de d MAROC	estination (Nom et code)		

- ✓ La création des autres sous DUM peut être effectuée par copie de la 1^{ère} sous DUM. Pour cela, l'utilisateur est invité à :
 - Sélectionner la catégorie Nouvelle Provisionnelle
 - Cocher la case sous DUM
 - Introduire la référence de la déclaration nouvelle provisionnelle (attribuée suite à l'enregistrement de la DUM initiale)
 - Sélectionner la case « Création à partir d'une déclaration existante »
 - Introduire la référence de la 1^{ère} sous DUM nouvelle provisionnelle

CREER UN	E DECLARATION				
Création d'une de	éclaration en détail				
Opérateur	OP DECLARANT T12(8				
Bureau	Casa port (309) 🛛 🎽				
Régime	010(REGIME DE DROIT) ×				
Catégorie	Nouvelle Provisionnelle				
Sous-DUM 🜌					
Bureau Régime A	Année Série Clé 2021 0000077 Z				
Mode de création					
Création sur formulaire vierge					
 Création à partir d'une déclaration existante 					
Bureau Régime A	Année Série Clé 2021 0000078 A		S Déclaration enregistrée		
	Confirmer	Rétablir			

Après enregistrement, le système attribue une référence spécifique à la nouvelle sous-DUM :

Administration des	Base Automatisée des Douanes en Réseau
IMPOTS INDIRECTS	CREER UNE DECLARATION
Accueil Déconnexion	0 Infos : Succès
IMPRIMER IMPRIMER FICHE IMPUTATION	Entete de la DUM Articles Preapurement DS Demandes diverses Imputation titres de change Imputation compte RED Documents Info
▶ Lista das Varsions	Bureau Régime Année Série Clé 309 010 2021 0000079 B Libelle du régime : REGIME DE DR01T COMMUN
Historique Déclaration	Version
 Historique Version Liste Annotations 	Type : Courante N° : 0 Statut : Enregistrée, acceptée Commentaires Mode d'acquisition : Interactif : Interactif
 Estimation droit et taxes 	Code initiateur : CIN DU DECLARANT Nom : NOM DU DECLARANT
déclaration en cours	Version initiale Version en cours
Liste Certificats Décharge	Date de création 26/02/2021 15:13 26/02/2021 15:13 Date d'enregistrement 26/02/2021 15:13 26/02/2021 15:13
Services	Date de dépot
	Combinée Déclaration par anticipation Bureau destination

Il est à noter que :

- Le circuit des sous DUM provisionnelles est le même que celui d'une DUM normale (Cotation, contrôle, liquidation, etc...).
- La redevance informatique est appliquée uniquement pour la 1^{ère} sous DUM.

4. Ajout d'une nouvelle liste intitulée « Sous DUM » permettant la consultation de l'ensemble des sous DUM provisionnelles associées à une nouvelle DUM provisionnelle initiale :



Le système affiche l'écran suivant invitant l'utilisateur à renseigner la référence de la nouvelle DUM provisionnelle:

Recherche de sous-DUM par référence de la DUM initiale				
Critères de recherche				
Référence de la DUM initiale				
Bureau Régime Année Série Clé				
Valider Rétablir				

Le clic sur le bouton « valider » permet d'afficher la liste des nouvelles sous DUM provisionnelles associées à la nouvelle DUM provisionnelle initiale en question :

Recherche de sous-DUM par référence de la DUM initiale						
	Valider	établir				
	Nombre total des s	ous-DUM : 2				
Référence sous-DUM	Date création	Date enreg.	N° version courante			
30901020210000079	26/02/2021	26/02/2021	0			
30901020210000078	26/02/2021	26/02/2021	0			
	(14) (*4) 1	Þ> ÞI				

Cette liste contient les informations suivantes :

- Référence de la sous DUM. Le clic dessus permet de consulter les énonciations de la nouvelle sous DUM provisionnelle en question
- Date de création
- Date d'enregistrement
- Numéro de la version courante

Cette liste est aussi visualisée au niveau du menu contextuel lors de la consultation de la DUM initiale ou des sous DUMs qui lui sont associées :

IMPRIMER IMPRIMER FICHE IMPLITATION	Entete de la DUM	aution Articles Docu	nents Info		
Liste Sous DUM RECAPITULATIF	Bureau Régime Année 309 010 2021	Série Clé 0000077 Z		Type : DU Libellé du régi	M nouvelle provisionnelle (Initiale) me : REGIME DE DROIT COMMUN
	Version				
Liste des Versions Historique Déclaration Historique Version	Type Mode d'acquisition Code initiateur	: Courante : Interactif : CIN DU DECLARAN	N° : 0 Statut Statut A Nom	: Enregistrée, acceptée rrêt : Non : NOM DU DECLARANT	<u>Commentaires</u>
Liste Annotations			Version initiale	Version en cours	
 Estimation droit et taxes Liste déclarations couplées avec déclaration en cours 	Date de création Date d'enregistrement Date de dépot		26/02/2021 14:31 26/02/2021 14:31	26/02/2021 14:31 26/02/2021 14:31	
 Liste Certificats Décharge Décision de l'organisme de contrôle 	Combinée Bureau d'Entrée / Sortie				
	Lieu de stockage d'Entr	ée / Sortie	Chois	sir un lieu de stockage 🔽	

Le clic dessus permet de consulter la liste des sous-DUMs associées à la DUM initiale en question au niveau de l'onglet « Info »:

Entete de la DUM Caution Articles Documents Info							
BureauRégimeAnnéeSérieO30901020210000077	Clé Z	Type : DU Libellé du rég	IM nouvelle provisionnelle (Initiale) ime : REGIME DE DROIT COMMUN				
	Liste des Sous	Dums					
Référence de la DUM initiale :							
	Nombre total des s	ous-DUM : 2					
Référence sous-DUM	Date création	Date enreg.	N° version courante				
30901020210000079	26/02/2021	26/02/2021	0				
30901020210000078	<u>30901020210000078</u> 26/02/2021 26/02/2021 0						

5. Enrichissement du résultat de la liste des déclarations par l'ajout d'une colonne « DUM initiale (nouvelle provisionnelle) ».

			Recherch	Listes de déclarat he par date d'enregistreme	tions nt de la Déclaration		
	Type de liste (* Période (*) Régime Opérateur Décl Opérateur Soumissionnaire Bureau) Liste des d du 28/07/	Recherci éclaration: /2020	s signées au 28/07/20 au 28/07/20 au 28/07/20 au 28/07/20 au	20		
				Nombre	e de résultat(s) trouvé(s) : 11		
Réfé	rence DUM	Num Version Courante	Туре	Operateur Déclarant	Operateur Soumissionaire	Agent côté dédouanement	DUM initiale (nouvelle provisionnelle)
309060	20200000132 0		DUMINIT	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	***	
309060	2020000133 1		DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	30906020200000132
309060	2020000134 0		DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	30906020200000132
<u>309010</u>	2020000432 1		DUMINIT	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	
309060	2020000135 0		DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12		
<u>309040</u>	2020000026 0		DUMINIT	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	
309040	2020000027 0		DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	30904020200000026
<u>309010</u>	2020000435 0		DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	
309079	2020000002 0		DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	
309060	2020000136 0		DUMINIT	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	***	
309060	2020000137 0		DUM	OP DECLARANT T12	OP DECLARANT T12	NOM PRENOM (CIN)	30906020200000136
					I 🔫 1 🕨 FI		

6. L'arrêt de la nouvelle DUM initiale provisionnelle se fait à travers la fonctionnalité « Arrêter une DUM provisionnelle » du menu DEDOUANEMENT :

- DEDOUANEMENT

• Arrêter une DUM provisionnelle

L'écran ci-après s'affiche invitant l'utilisateur à renseigner la référence de la DUM initiale :

ARRETER UNE DUM PRO	ARRETER UNE DUM PROVISIONNELLE					
	Recherche d'une Déclaration en détail par sa référence					
	Critères de recherche					
	Référence de la déclaration					
	Bureau Régime Année Série Clé					
	Rechercher la déclaration					
	Valider Rétablir					

Après clic sur le bouton Valider, le système restitue la liste des sous DUM associées à la DUM initiale en question :

L'arrêt n'est pas permis si une sous DUM contient toujours le code NGP générique 9999999999.

	Administration des Douanes et Impots Indirects	Base Automatisée des Douanes en Réseau ARRETER UNE DUM PROVISIONNELLE					
Accueil Déconnexion		_	Nombre total des s	ous-DUM : 2			
		Référence sous-DUM	Date création	Date enreg.	N° version courante		
		30901020210000079	26/02/2021	26/02/2021	0		
		30901020210000078	26/02/2021	26/02/2021	0		
			14 K4 1	14 44			

Cette liste comprend les informations suivantes :

- Référence de la sous DUM. Le clic dessus permet de consulter les énonciations de la nouvelle sous DUM provisionnelle en question
- Date de création
- Date d'enregistrement
- Numéro de la version courante

Le clic sur le lien

du menu contextuel permet de conclure l'opération :

	Administration des Douanes et	Base Automatisée des Douanes en Réseau				
	IMPOTS INDIRECTS	ARRETER UNE DUM PROVISIONNELLE				
Accueil	Déconnexion	1 Infos : L'écart entre la valeur totale déclarée (10000.000) et le montant total facturé (110003.000) est de (100003.000)				
		Nombre total des sous-DUM : 2				
		Référence sous-DUM	Date création	Date enreg.	N° version courante	
		30901020210000079	26/02/2021	26/02/2021	0	
		30901020210000078	26/02/2021	26/02/2021	0	
ia (

Le statut Arrêt est modifié de « Non » à « Oui » lors de la consultation de la DUM initiale en question :

IMPRIMER IMPRIMER FICHE IMPUTATION Liste Sous DUM RECARDULITATIE	Entete de la DUM Caution Articles Doct Bureau Régime Année Séne Clé 309 010 2021 0000077 Z	uments	Type : DUM nouvelle provisionne Libelle du régime : REGIME DE DROI	elle (Initiale) T COMMUN
Liste des Versions Historique Déclaration	Version Type : Courante Mode d'acquisition : Interactif Code initiateur : CIN DU DECLARAI	N° :0 Statut Statut Arrë NT Nom	: Enregistrée, acceptée <u>Commentaire</u> et Our : NOM DU DECLARANT	2
 Historique Version Liste Annotations Estimation droit et taxes Liste déclarations couplées avec déclaration en cours 	Date de création Date d'enregistrement Date de dépot	Version initiale 26/02/2021 14:31 26/02/2021 14:31	Version en cours 26/02/2021 14:31 26/02/2021 14:31	
 Liste Certificats Décharge Décision de l'organisme de contrôle 	Combinée Bureau d'Entrée / Sortie Lieu de stockage d'Entrée / Sortie	Choisir	un lieu de stockage	
	Arrondissement et lieu de stockage de Dédouanen Arrondissement	ARRONI	DISSEMENT I(309)(309201)	

Le clic sur le lien « RECAPITULATIF », encadré en vert dans l'écran ci-dessus, permet de restituer la liste des sous DUMs liées à la DUM initiale en question après arrêt :

Entete de la DUM Caution Articles Documents Info						
Bureau Régime Année Série Clé 309 010 2021 0000077 Z						
		RECAP	ITULATIF			
		Nombre tota	l des lignes : 2			
Référence sous-DUM	N° version courante	Code NGP	Val. déclarée	Qté facturée	Unité	
30901020210000079	0	8421299000	10000.0	10000.0	U	
30901020210000078	0901020210000078 0 8421299000 10000.0 10000.0 U					

A noter que cette liste est vide avant l'arrêt de la DUM initiale :

Entete	Entete de la DUM Caution Articles Documents Info							
Bureau 309	Régime 010	Année 2021	Série 0000077	Clé Z			Type : DUM nouvell Libellé du régime : REG	e provisionnelle (Initiale) IME DE DROIT COMMUN
					Liste des S	ous Dums		
					Nombre total o	des lignes : O		
Référe	Référence sous-DUM N° version courante Code NGP Val. déclarée Qté facturée Unité							
Aucun er	Aucun enregistrement trouvé.							

Remarques générales :

- La modification d'une DUM après obtention de la mainlevée est acceptée d'office dans le cas où ses NGP génériques ont été remplacées par des NGP définitives même si le compte RED de transit associé est déjà déchargé.
- La nouvelle version modifiée par le déclarant, après obtention de la mainlevée, est acceptée d'office dans le cas où ses NGP génériques ont été remplacées par des NGP définitives. Les autres modifications nécessitent l'appréciation du service.
- Affichage de la référence de la DUM initiale sur le sommier du compte de transit.

Annexe II à la circulaire n° 6168/312 du 12/03/2021

Mode opératoire pour la déclaration des factures

Au niveau de la rubrique « Facture » de l'onglet « Entête de la DUM », l'opérateur est invité à renseigner les factures associées à sa sous-DUM :

CREER UNE DEC	LARATION				
Adresse complète	<u> </u>				
Facture					
Nombre total des factures	/:0				
Nº Ordre Nur	néro facture Fourn	isseur / Clients	Date factrure	Devise	Valeur en Devise
		14 44 14	H		
		Ajouter	1		
Conditions de livraison Montant total Devise Totaux Montant fret Montant assurance Royalties et autres ajustements Valeur total déclarée :	condition de livraison	Poid Poid	Ta s Net Total : s brut total	ux de change	:
Paiement					
Mode	Choisir un mode de paien	ner Créd	it d'enlévement	Choisir un cré	dit d'enléveme
Localisation de la marc	chandise				
Pays de provenance Pays d'origine	×	Référ la dé d'exp	claration ort		
Pays de destination Date de voyage	MAROC(MA)				

Le clic sur le bouton « Ajouter » permet de renseigner obligatoirement les éléments encadrés en rouge ci-après :

Facture							
Nombre total des factures : 0							
N° Ordre	Numéro facture	Fournisseur / Clients	Date factrure	Devise	Valeur en Devise		
		te ke bi	- [+i]				
		Supprimer Aba	ndonner				
Numéro factur	re						
Fournisseur /	Clients						
Date facture							
Valeur en Devi	ise						
Devise		×					
Confirmer	Rétablir						

Le clic sur le bouton « Confirmer » permet d'alimenter la liste des factures :

Facture									
Nombre total d	lombre total des factures : 1								
N° Ordre	Numéro facture	Fournisseur / Clients	Date factrure	Devise	Valeur en Devise				
1	FACT123654	NOM DU FOURNISSEUR/CLIENTS	01/03/2021	EUR	10000.0				
	ान (स) 🚺 (म) (म)								
Ajouter									
Conditions le ivraison									
Montant total									

Les autres factures sont à saisir selon le même procédé.

A noter qu'avant la signature de la déclaration :

- Une facture déjà ajoutée peut être modifiée en cliquant sur son numéro d'ordre dans la liste des factures. Les données sont restituées et l'utilisateur peut introduire les modifications nécessaires. Le clic sur le bouton « Confirmer » permet de valider ces modifications.
- Une facture déjà ajoutée peut-être supprimée en cliquant sur son numéro d'ordre dans la liste des factures. Les données sont restituées. Le clic sur le bouton **« Supprimer »** permet d'ignorer la facture en question.